

Jeudi 16 décembre 2021

N° 115

Rédaction : M-Ch. BASTIEN et le SN
Directeur de publication : J-L WARIN
Impression : EPA (photocopies)
Adhésion/Abonnement : D. HUDE
Dépôt légal : décembre 2021
N° CPPAP : 0722 S 07415
N° SSN : 126063694
8 place de la gare de l'État
CP N° 8
44276 Nantes Cedex 2
Dispensé de timbrage

Nantes ROLLIN
P4
LA POSTE
DISPENSE DE TIMBRAGE

Reprendre la main sur son métier



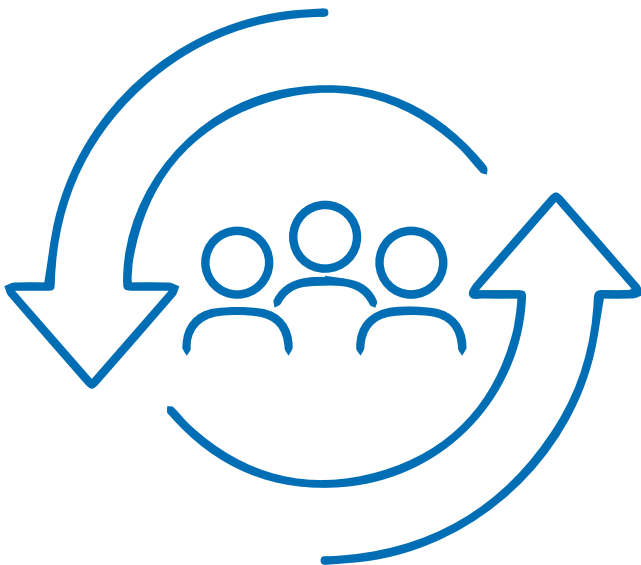
- Page 2** **Éditorial: Ne varietur (ou pas)**
- Page 3** **Université d'automne intersyndicale: une première à jeunesse et sport!**
- Page 4** **SNU en manœuvre**
- Page 5** **Pénurie d'animateurs**
- Page 6** **Sport (ou ma grand-mère en short devant le prisu)**
- Page 7** **Défendre la continuité et l'unicité des services jeunesse et sports**
- Page 8** **Quel avenir pour EPA ?**

Ne varietur (ou pas)

Qu'il ne soit rien changé.

Une antique formule, juridique et notariale, pour ouvrir ce Traverses et clore une année toute de répétitions, de rabâchages et d'apparents immobilismes. Un jour sans fin.

On connaît bien sûr les variants de l'actuelle pandémie. Ils alimentent les invariants du déficit de démocratie, les mises au pas, les tris, les tas, l'état d'urgence sanitaire porté jusqu'en juillet 2022. Nous pouvons aussi compter sur l'invariable jupitérisme macronien (pour qui Joséphine Baker et les 80 Rafale vendus aux Émirats Arabes Unis participent de la même vision tordue d'une France au zénith d'elle-même). Et bien évidemment nous déplorons toujours les immuables variables d'ajustement (chômeurs, précaires, jeunes, services publics, retraités donc inactifs sans mérite).



Variations 2021-2022? Elles seront contenues sur thèmes: constats amers, déplorations, illusionnismes (syndical autant que politique). Politiquement et syndicalement, au cœur de la société civile organisée, ces variations sont prédestinées aux débats convenus entre rêveurs immobiles d'un monde d'après ou agités du grand soir, nostalgiques zemmouriens d'un monde pendant (aux relents vichystes de l'Occupation mâtinés de Gaullisme revisité) ou obstinés du consumérisme, chimériques de croissance d'un monde d'avant déjà lointain. Ô temps suspends ton vol! Lamartine nous voilà! Aux abords

du «Pot-au-noir», d'une zone de turbulences devenue une zone de convergence décomplexée, les alizés les plus réactionnaires agglomèrent les cumulonimbus des tropiques nationalistes. Au point qu'on peut se demander, entre pérennité de l'instable et évanouissement du commun, si la boussole est folle et l'horizon perdu.

Ô temps suspends ton vol! Vraiment? Laisse faire les gouvernants, leurs sillages bienpensants?

Il y a pourtant des lignes en mouvement, de force et de forge. Depuis sa création, EPA a voulu modestement contribuer à ça. «Traverses» c'est ce qui ouvre, perce, mais aussi relie et consolide. Décrypter le sens évite le plus souvent l'ornière corporatiste. Des questions appartiennent à toutes et tous. En premier lieu «la valeur travail», dont se goberge notre président (allocution du 9 novembre dernier). Valeur pour qui et pour quoi, quand toutes les enquêtes depuis des mois prouvent que le travail, dans l'acception néolibérale qui est désormais la norme, n'a plus ni sens ni valeur pour la majorité des travailleurs? De même pour «l'engagement», des jeunes si possible, brandi comme un contrat sinon comme une contrainte par un autoritarisme grandissant et dans une brutalisation des rapports sociaux que ni «la bienveillance» ni «la gouvernance agile» n'arrivent plus à masquer. L'humanisme de façade au service de la Finance dégrade le substrat républicain et rejoint une forme «d'enfer démocrate» où l'abstention électorale révèle la fracturation en cours. Avec ses conséquences politiques et sociales. Le démantèlement du service public et son éloignement de ceux qui en ont le plus besoin, les suppressions de postes, la dégradation des conditions de travail, l'obsession de la rentabilité... Ce ne sont certes pas des questions nouvelles.

EPA n'a pas plus de vertu qu'un frémississement d'ailes de papillons. Même pas la prétention d'un colibri. Mais, par nos origines «métier», par nos héritages historiques liés aux pratiques sportives éducatives émancipatrices, à l'éducation populaire, nous continuerons – sans parti pris d'appareil idéologique – à participer du débat public et des résistances indispensables pour qu'un autre monde survienne. Ce numéro de Traverses se veut dans ce mouvement. Loin des variants et des girouettes, du sens du vent.

Jean-Claude Schliwinski, Didier Hude

Reprendre la main sur son métier

Université d'automne intersyndicale : une première à jeunesse et sport !

Du 22 au 24 novembre dernier s'est tenue, pour la première fois dans l'histoire de Jeunesse et Sport, une université d'automne intersyndicale des CEPJ et CTPS JEP à l'initiative d'EPA-FSU, SNPJS-CGT et SEP-UNSA. Elle s'est déroulée à l'école nationale de voile et de sports nautiques (ENVSN) à Quiberon.

Une quarantaine de CEPJ et CTPS JEP se sont déplacés de toutes les régions de France métropolitaine. Leur ancienneté dans le métier était très hétérogène, allant des plus anciens recrutés dès 1976 (et même 1968, pour un témoignage en visio), aux plus jeunes recrutés lors du concours organisé en 2020, exerçant en SDJES, en DRAJES et en CREPS. Même si les appartenances syndicales différaient, les valeurs liées au métier les a unis.

L'université alternait des plénières et des ateliers. Un premier temps a été l'occasion de revenir sur les origines des métiers de CEPJ et CTPS JEP et leurs évolutions jusqu'à aujourd'hui. Des temps de travail ont également été proposés autour du statut, de l'article 10, du contrat d'objectifs et des spécialités.

Pour reprendre la main sur notre métier, il est primordial de nous approprier les cadres statutaires d'exercice d'une mission de service public de l'État, au croisement entre mise en œuvre des politiques publiques et territoires; pour cela, reconquérir notre expertise dans la société civile par l'exercice de nos spécialités.

Un stage intersyndical

Depuis 2019 nous demandions à la DJEPVA d'organiser un regroupement des CEPJ. En vain. Ce sont donc les cotisations syndicales des adhérents aux trois syndicats qui ont couvert les frais de l'université (déplacements et hébergements). Sans ces cotisations syndicales, nous n'aurions pas pu organiser un tel événement. Vos cotisations sont donc utiles.

Les suites

L'université était une première étape. EPA portera avec le SEP et le SNPJS cette déclaration finale auprès de la DJEPVA, des ministres et de la DGRH.

Nous travaillons dès maintenant à la rédaction des annales. Nous préparons le premier webinar. Il aura lieu le 26 janvier 2022. Notez cette date !

La déclaration finale

Trois points majeurs ont fait débat et consensus :

1. Le retour de l'éducation populaire et de la jeunesse au MENJS est contrarié par une conception racornie à des dispositifs et contraintes (SNU, contrôles inadaptés des ACM...) de la politique ministérielle. Cette dernière instrumentalise et méconnaît délibérément les statuts des PTP JEP et de leurs missions permanentes figurant dans les décrets statutaires des CEPJ (article 3 du Décret n° 2019-788 du 26 juillet 2019 modifiant le décret n° 85-721 du 10 juillet 1985 relatif au statut particulier des conseillers d'éducation populaire et de jeunesse) et des CTPS Jeunesse (article 4 du Décret n° 2004-272 du 24 mars 2004 relatif au statut particulier des conseillers techniques et pédagogiques supérieurs).

Ce n'est pas le transfert au MENJS qui a dégradé les conditions de travail et d'emploi largement détériorées déjà au sein des ministères sociaux.



Reprendre la main sur son métier

SNU en manoeuvre

Cette dégradation est consécutive à une perte de sens qui instrumentalise des corps de conception éducative assimilés à ceux des professeurs certifiés et agrégés. Mais pointe le risque d'une aggravation malgré l'arrivée au MENJS.

2. Les contrats d'objectifs des CEPJ et PTP JEP doivent bénéficier d'un cadrage national concerté et harmonisés sur l'ensemble du territoire national via un formulaire clair et lisible identifiant les enjeux éducatifs de territoires au service d'une éducation tout au long de la vie où l'Etat doit prendre sa place aux côtés des autres politiques publiques, notamment menées par les collectivités locales.
3. La nomenclature des spécialités, commune aux CEPJ et CTPS JEP doit être assise sur des textes de référence précisant le cadre de l'action publique éducative tout au long de la vie. Les 6 domaines de spécialités fondatrices des métiers JEP sont les suivants :
 - *Anthropologie sociale et culturelle, expertise des territoires*
 - *Éducation à l'environnement, au développement durable et à la culture scientifique et technique*
 - *Pratiques culturelles et artistiques, parcours d'éducation et d'expression artistique*
 - *Sciences économiques et juridiques, pratiques associatives et coopératives*
 - *Sciences de l'éducation et territorialisation des politiques éducatives*
 - *Sciences et techniques de la communication et pratiques numériques*

Des réseaux nationaux, par spécialité, doivent être recréés sous l'égide de la DJEPVA.

L'Université d'automne appelle les organisations syndicales représentatives des personnels à concevoir une action commune sur ces bases et à s'adresser en ce sens au gouvernement.

L'Université d'automne estime nécessaire d'avoir une expression commune la plus large possible sur ces mêmes bases auprès des candidat-e-s à l'élection présidentielle et aux élections législatives du printemps 2022.

À plus court terme, à l'attention des collègues intéressés et dans le cadre de l'intersyndicale qui demandait « un pôle éducatif » et qui reste attachée aux missions techniques et pédagogiques des PTP, l'Université d'automne considère que l'organisation commune d'un Webinaire destiné à la profession devrait permettre d'accompagner toutes celles et tous ceux qui souhaitent voir réaffirmées nos missions statutaires et notre autonomie pour les mener, notamment à travers la systématisation des contrats d'objectifs.

Les scandaleux retards de paiements des intervenants, les bricolages incessants, l'inconnue des modalités de généralisation et de l'obligation, rien n'y fait. Une task-force s'est constituée à la DJEPVA pour avancer quoi qu'il en coûte.

Dans les services, des collègues obtempèrent, au prix de leur santé physique et morale, consternés de ces aveuglements et dérèglements.

Car comment va se dérouler la généralisation annoncée ?

Le piège des 80 postes

Si la chasse à la glu est interdite pour les oiseaux, la chasse aux volontaires pour le SNU comme pour l'encadrement du SNU bat son plein.

La glu est habile. Pas d'injonction, pas de coercition, juste une invitation à postuler sur un profil de chef de projet SNU.

80 postes seront proposés sur la place de l'emploi public dès que la loi de finances sera adoptée. Les fiches sont prêtes se dit-il, elles font l'objet de consultations.

80 postes ! Même pas 1 par département, alors que c'est une politique majeure voulue par le président ! Il y aura donc des postes interdépartementaux.

Il y a déjà des chefs de projets SNU dans les départements. Quel sera le positionnement de ces nouveaux chefs de projet ?

Le miroir aux alouettes peut parfaitement bien fonctionner pour des PTP ou des IJS qui veulent muter depuis longtemps et qui ne trouvent pas de poste correspondant à leurs aspirations géographiques. La mobilité tant désirée contre le SNU ! C'est-à-dire le sacrifice des missions statutaires contre une mobilité. Ce sont non seulement les missions statutaires qui sont sacrifiées mais également les effectifs des services déjà déficitaires. Et puisqu'il n'est pas certain que des titulaires se ruent sur ces postes, l'administration prévoit de recruter des contractuels 8 mois pour pourvoir ces postes en septembre par des titulaires.

Pour qu'il n'y ait pas tromperie sur l'annonce de création de postes, il faudrait que 80 postes soient ouverts aux concours dans les corps de CEPJ, PS, IJS ou d'attachés puisque l'annonce porte sur des créations de postes de cadre A. Mais comme les statuts de PS ou de CEPJ ne prévoient pas de mission « SNU », il va être difficile d'ouvrir des concours dédiés au SNU, à la logistique, à

la construction de marché public... reste le concours d'inspecteur.

Pour toutes ces raisons nous ne nous réjouissons pas de ces créations de postes.

BAFA SNU

Détournement «encadrement SNU» ou nouveau détournement «qualification professionnelle»?

Une séquence est en train de se jouer : la ministre annonce auprès du journal La Croix plusieurs mesures dont des crédits pour le financement des parcours de formation BAFA. Dans la foulée, des assises de l'animation sont organisées, l'inspection générale y remet son rapport.

À quelques mois du renouvellement des députés, la ministre s'offre une profession de foi sur les deniers de l'État. Et montre un soutien à celui qu'elle espère reconduit à la présidence en mêlant de manière ostentatoire les BAFA au SNU.

Les millions d'euros trouvés viendraient régler en quelques mois la difficulté d'un secteur qui ne parvient plus à recruter des animateurs volontaires. Les assises de l'animation permettent de montrer que l'on tente de régler les tensions en matière de recrutement.

Que dit l'expression BAFA SNU ? Les réseaux d'éducation populaire ont toujours été politisés. La nouveauté de la période revient à ce que ce gouvernement puisse s'appuyer sur un mouvement pour expérimenter. Léo Lagrange s'est essayé au stage d'approfondissement SNU. Nous sommes en 2020, dans les Pays de la Loire, en pleine phase d'expérimentation SNU. Avec un président député de LaREM et des instances d'éducation populaire exsangues qui n'arrivent pas à se positionner clairement contre ce projet SNU, le ver est dans le fruit... L'idée est reprise avec les mêmes arguments que ceux qui ont permis à ces mêmes mouvements de modifier en profondeur les parcours de formation BAFA en développant à l'excès les sessions sans hébergements, et même pire, sans repas partagé entre les stagiaires et les formateurs (en externat). Ce que le texte n'interdit pas, les organismes le développent.

La «liberté» éducative laissée aux organismes de formation avec l'habilitation qui leur est accordée a permis à l'un d'entre eux de porter un récit : il serait possible de colorer une session d'approfondissement et donc de lier «session d'approfondissement» et «SNU», sans ne jamais dire de quoi elle retourne (Corps en uniforme? Valeurs de la République? Émancipation (sic!). La ministre ne fait que reprendre à son compte ce mauvais conseil.

Alternatives au SNU

EPA avait alerté quelques leaders d'opinion, dont Philippe Mérieu, sur la nécessité d'un positionnement éducatif et pédagogique lors de la première expérimentation SNU.

Il nous avait semblé alors contreproductif de nous joindre aux opposants au SNU qui ne se retrouvaient que sur des valeurs antimilitaristes. Nous avons produit des contributions pour abandonner le SNU, et mettre en œuvre un programme d'éducation et d'émancipation des jeunes inscrites dans le code de l'éducation.

Nous avons salué la contribution de la ligue des droits de l'Homme. Nous avons milité pour un positionnement nuancé de la FSU sur le sujet lors du Congrès de Clermont-Ferrand.

Depuis septembre 2021, la ligue des droits de l'Homme, la ligue de l'enseignement, le MRJC sont à l'initiative d'une plateforme pour un programme éducatif alternatif pour les jeunes, sur le temps scolaire et hors scolaire. EPA, comme le SEP et l'UNSA éducation, les CEMEA, la CGT ont répondu à l'invitation. L'ambition collective est de publier une tribune et une proposition début janvier 2022.

À suivre donc.

Marie-Christine Bastien, Sylvain Ascouet

Pénurie d'animateurs

Les offres d'emploi non pourvues dans le secteur de l'animation ne cessent d'augmenter, les employeurs ne cessent de se lamenter sur leurs difficultés. Des emplois d'animateurs, mal payés, mal définis, aux horaires coupés, jamais à 35h, qui en voudrait? Nous avons déjà dit qu'ils étaient les invisibles des politiques d'aménagement des rythmes scolaires. Rien n'a changé. Depuis ils ont changé d'employeurs au gré des appels d'offres des politiques jeunesse ou périscolaires des collectivités locales.

Leurs employeurs savent organiser de leur côté des assises de l'animation avec la ministre Sarah El Haïry. Les syndicats de salariés n'y étaient pas invités.

Les politiques publiques dites de continuité éducative et de qualité éducative sont aussi responsables des mauvaises conditions de travail des animateurs. Rémunérations et qualifications professionnelles doivent être mises sur la table. Ces dernières semaines ont vu des mobilisations dans le secteur sanitaire et social et dans la fonction publique territoriale. Elles sont nécessaires et bienvenues. Elles doivent porter l'ambition de revendications convergentes.

Reprendre la main sur son métier

Sport (ou ma grand-mère en short devant le Prisu)

«Paris 2024, la peur du bide» est le titre d'une enquête publiée par Le Monde dans son magazine du 4 décembre dernier. Il s'agit des Jeux Olympiques bien sûr et on peut lire en début d'article: «[...] en haut lieu la réussite de l'événement sera notamment jugée à l'aune du nombre de médailles récoltées. Un critère peut-être réducteur, mais qui s'impose à tous. Même si, bien sûr, l'organisation, la qualité des infrastructures compteront également dans le bilan final. Il n'empêche: comme on mesure la santé économique d'un pays à son PIB, le poids des métaux fait office de thermomètre aux JO. Et la moisson de Tokyo, avec 33 podiums – pire bilan depuis les JO de Barcelone, en 1992 –, s'avère très inquiétante. Sauf miracle, l'objectif d'intégrer le cercle des cinq nations les plus médaillées, le fameux « top 5 » fixé par Emmanuel Macron, ne sera pas atteint. Tout le monde le sait, mais personne n'ose le dire trop fort. S'il est réélu en mai, le chef de l'État aimerait évidemment éviter le camouflet d'une clôture de « ses » Jeux plombée par un bilan sportif catastrophique».

L'article poursuit par une rencontre-portrait de Claude Onesta, ex-entraîneur à succès de l'équipe de France de handball, patron charismatique de l'Agence Nationale du Sport (ANS), structure créée en 2019 pour favoriser la pratique sportive et notamment le haut-niveau, aujourd'hui en charge du suivi des « médaillables » jusqu'à ce fameux Paris 2024.

Tout est dit ou presque en ce début d'article sur la vision (hélas commune) du sport comme « soft power », outil de représentation des gouvernants, mais aussi sur quelques maux bien français: à commencer par la verticalité jupitérienne, courroucée qui plus est (cf. le fameux et indécent discours aux sportifs de retour de Tokyo, le 14 septembre dernier), le fétichisme de « l'homme providentiel » qui va sauver la nation en danger et le goût pour les « dispositifs spéciaux » plus ou moins improvisés ou les structures juridiquement baroques nées de la cuisse de qui vous savez et pour la plupart incompréhensibles au commun des mortels.

L'Agence Nationale du Sport, depuis quelques mois déclinée dans les CREPS sous le vocable de « Maisons de la performance », est l'exemple type d'une structure venant s'ajouter à la couche déjà épaisse des différents acteurs. Quid de l'INSEP, temple du haut-niveau français? Quid des fédérations? Quid du Ministère et de ses services déconcentrés (DRAJES, SDJES)? Quid des collectivités territoriales?

L'ANS, groupement d'intérêt public (GIP) réunissant l'État, les collectivités territoriales, le mouvement sportif et la sphère privée (le MEDEF), prétend vouloir écouter

et travailler avec tout le monde. Il n'est pas sûr que tout le monde ait envie de travailler avec elle.

En témoigne le démarrage plus que poussif des Conférences Régionales du Sport (CRdS, eh oui, une autre structure-dispositif), nées en 2020 de la convention d'objectifs entre l'État et l'ANS, reprenant les mêmes quatre acteurs majeurs, et chargées « d'élaborer et d'adopter un projet sportif territorial » toujours à l'état gazeux. Il est vrai que le monde de l'entreprise, sur qui l'on compte beaucoup pour boucler les financements, a d'autres chats à fouetter en ce moment.

Il faut cependant garder en mémoire, et à l'œil, ce tropisme récurrent du privé venant « au secours » du public. Pour ne pas dire la privatisation largement encouragée de tout ce secteur.

Sur la réalité des moyens humains mis en œuvre (et quelle que soit la qualité des techniciens sur le terrain), il s'est agi de déshabiller Pierre pour habiller Paul, comme pour les autres dispositifs (Service Civique ou SNU par exemple). Les CREPS ont accueilli, pas toujours dans la joie, des cadres techniques prélevés dans les services déconcentrés et les missions supprimées chez l'un n'ont pas toujours fait le bonheur de l'autre. Sans compter le manque de dotation en fonctionnement et l'absence de personnel administratif pour accompagner le tout. Il n'y a pas de « quoi qu'il en coûte » dans le service public du sport.

EPA n'a jamais promis des monceaux de médailles d'or. Et considère le très haut niveau comme la conséquence d'un processus et non sa cause. Il a certes besoin d'outils et de moyens spécifiques, mais au sein d'une politique publique partant des pratiques de tous au quotidien. L'amoncellement des tutelles, l'accaparement du sport par des vautours en mal d'image de marque, se fait toujours au détriment du service public et des attentes du citoyen lambda. Le ministère chargé des sports, réduit au « savoir nager » et autres dispositifs de la même eau, doit retrouver une ambition propre articulée à celle de l'Éducation Nationale en matière d'éducation physique et sportive. C'est un vrai réseau, de l'école aux associations et aux fédérations, des services déconcentrés aux établissements du sport, que défend EPA. C'est-à-dire une fois encore la reconnaissance des compétences des personnels techniques et pédagogiques. Une politique du sport tout au long de la vie, de même qu'une éducation tout au long de la vie.

Mais... bon, on s'en fout: on a battu les All Blacks et Zidane va revenir.

Jean-Claude Schliwinski

Reprendre la main sur son métier

Défendre la continuité et l'unicité des services jeunesse et sports

Le transfert à l'éducation nationale au 1^{er} janvier dernier a servi de prétexte dans un certain nombre de services régionaux ou départementaux jeunesse et sports à un éclatement des différentes fonctions (administratives, techniques...) qui travaillent à la mise en œuvre des missions éducatrices. En Pays de la Loire, cette tentative de césure avait pris la forme du projet de transfert des budgets opérationnels jeunesse et sports au service financier du rectorat avec les personnels qui les gèrent. C'est en octobre 2020 que la section locale EPA FSU avait eu connaissance de cette décision de rupture de l'unicité du service jeunesse et sports, prise unilatéralement et alors que les personnels étaient dans l'inquiétude sur les conditions du transfert, et que le rectorat reportait sans cesse les discussions à ce sujet dans le cadre du dialogue social.

C'est par les interventions simultanées de la section régionale EPA FSU auprès du directeur régional, avec les personnels administratifs directement impactés, et des représentants de la FSU au CTA que nous avons gagné l'abandon de cette tentative de morcellement des services jeunesse et sports. L'intégration d'une expression spécifique argumentée et précise dans la déclaration préalable de la FSU au CTA sur la question du transfert des personnels et des missions jeunesse et sports au sein de l'Éducation Nationale, a été décisive et démontre à quel point le travail syndical à mener pour les futures élections professionnelles est primordial là où il sera possible.

Ainsi avons-nous pu obtenir des garanties pour les personnels pour que l'unité fonctionnelle, physique et géographique de leur service soit préservée. C'est dans le même souci de défense du réseau jeunesse et sports que nous avons défendu dans cette expression les conventions de coopération avec le CREPS des Pays de la Loire, seul établissement public de formation jeunesse et sports sur l'académie, qui donnent du sens aux missions éducatives.

Ce qui a été empêché ici pour préserver l'unité des services et du réseau JS n'a pas pu l'être partout sur le territoire, et la vigilance reste de mise. Car le refus de mise en place de CTA spécifiques JS ne facilite pas le dialogue social local, et les futurs CSA ne pourront pas être compétents pour traiter avec précision les questions JS. Les élections professionnelles à venir nous obligent là où nous le pourrons à travailler de concert avec les FSU locales pour obtenir une place pour EPA sur les listes - et pouvoir siéger en expert autant que faire se peut.

Catherine Tuchais



Un conseil syndical en janvier pour préparer le congrès extraordinaire d'avril 2022

Conformément au mandat donné par le congrès d'EPA de juin 2021, et dans le cadre de son orientation, les secrétaires nationaux actuels remettront leur mandat en jeu lors d'un congrès extraordinaire en début d'année 2022. Les dates du congrès ont été fixées du 19 au 22 avril 2022.

Dans le contexte de l'intégration de Jeunesse et Sports à l'Éducation Nationale et du refus du ministère de créer des instances locales de dialogue social, nous attendons que la FSU se positionne sur la place qu'elle entend faire à EPA pour la préparation des élections générales de la fonction publique en décembre 2022. La déclaration finale du congrès précise les attentes d'EPA quant à sa reconnaissance par la FSU et ses syndicats nationaux.

À l'heure de l'écriture de ces lignes, nous ne pouvons que déplorer des signes visant à circonscrire EPA au champ JEP et à nier son projet multicatégoriel.

Notre demande d'intégrer le G9 national a été balayée et renvoyée à des discussions locales au moment de la constitution des listes locales. Enfin, les groupes de travail auxquels EPA est invité par l'administration qui réunissent les champs JS et EN ne font l'objet d'aucune préparation interne à la FSU.

L'avenir de l'outil syndical EPA est clairement posé. Peut-il maintenir son projet multicatégoriel et maintenir son adhésion à la FSU? Doit-il renoncer à son projet multicatégoriel à Jeunesse et Sports pour rester à la FSU? Le projet d'EPA trouverait-il sa place dans une autre fédération? En cas de division entre les syndiqués d'EPA sur ces questions, quel est l'avenir de l'outil syndical EPA? Quel positionnement d'EPA pour les élections professionnelles? Et quel-le-s militant-e-s pour porter ces diverses options?

Nos congrès s'organisent à partir de motions d'orientations signées par des adhérents, candidats pour la mettre en œuvre. Les adhérents sont invités par un vote à trancher entre ces orientations. Les décisions à prendre sont d'importance pour la profession, car, sans forfanterie, nous avons pesé et pesons encore dans le champ JS. La véritable question à se poser est celle de l'outil syndical pour assurer la meilleure défense des intérêts matériels et moraux des professionnels du champ et de nouvelles conquêtes pour les salariés du public et du privé.

La déclaration du congrès de juin 2021

CSA ministériel Jeunesse et Sports

EPA par sa dimension multicatégorielle prend en considération un large périmètre ministériel. Il estime qu'il peut être ainsi légitime dans le fait d'être positionné comme tête de liste sur la liste fédérale, sachant que la FSU peut très probablement espérer deux à trois sièges sur quinze.

CAP PTP JS

Sachant qu'il devrait y avoir 4 sièges de titulaires et suppléants, la FSU ne semble pas être en mesure d'obtenir plus d'un siège. Sur cette base EPA considère que revendiquer le premier siège de suppléant à côté du SNEP apparaît d'évidence. EPA doit demeurer libre de son choix pour déterminer son/sa suppléant-e quelle que soit l'origine du corps spécifique ainsi représenté: CTPS, CEPJ ou PS.

CSA académiques du MENJS

EPA demande à être associé dans toutes les académies au G9 du MEN devenu MENJS. Il deviendrait dès lors G10 sur le plan local. Pour autant la situation électorale est telle, avec la double vocation des CSA reprenant les attributions des actuels CTA et CHSCT, qu'il apparaît très improbable de pouvoir prétendre à une place éligible aux différents CSA au sein de la délégation FSU. Le secteur Jeunesse et Sports ayant été écarté de toute représentation spécifique académique – ce qui est de mauvais présage pour l'avenir de ses services – EPA considère que le moyen de représentation du domaine JS dans sa globalité passe par la convocation de délégué-e-s d'EPA en tant qu'expert-e-s. Cette convocation doit pouvoir être envisagée à chaque réunion d'instance au regard de la porosité des questions entre les services SDJES/DSDEN et DRAJES/Rectorats.

Le calendrier des instances

- *Secrétariat national* le **5 janvier 2022** pour fixer l'ordre du jour du conseil syndical
- **6 janvier**: envoi par courriel de l'*ordre du jour* et des textes aux adhérents
- *Assemblées générales de sections* du **7 au 17 janvier**
- *Conseil syndical* – en visioconférence- du **18 janvier 2022** à 14h00 au **20 janvier** 12h00
- *Appel à contributions et convocation* du congrès le **21 janvier 2022**
- Date limite de *dépôt des textes d'orientation et des candidatures*: **21 février 2022**
- *Envoi des documents de congrès* aux adhérents: **3 mars 2022**
- *Assemblées générales et vote des sections régionales*: du **19 mars au 18 avril 2022**
- *Congrès extraordinaire* en présentiel du **19 au 22 avril 2022** à Noirmoutier